



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 mai 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 28 avril 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 mai 2005

**Restauration de la vallée du Lambon et de ses affluents (ARLA).
Cotisation de la Ville de Niort année 2005**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Dominique GUIBERT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2005

DELIBERATION D20050217

Madame Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire,

La Ville de Niort est adhérente de l'association pour la restauration de la vallée du Lambon et de ses affluents.

Cette association a notamment réalisé en 2004 plusieurs opérations dont en particulier:

- La restauration du lit et des berges entre le pont de la RD 125 à Vouillé et le pont de la voie de chemin de fer à Souché, sur un linéaire de 5 200 m. Cette opération avait notamment pour but de débarrasser le cours d'eau des embâcles et arbres morts qui auraient pu s'accumuler en ville et accroître les phénomènes de submersions localisées.
- L'arrachage d'un herbier de jussie (plante envahissante) identifié au droit du confluent avec la Sèvre Niortaise.

Par ailleurs, un bulletin d'information est édité et diffusé aux adhérents « Lambon point », dont 2 numéros ont été à ce jour réalisés, et un site Internet a été mis en ligne pour présenter les activités de l'association (www.arla.fr.st).

Le budget prévisionnel 2005 a été établi en intégrant les apports des partenaires financiers, agence de l'eau, conseil régional et conseil général. Le solde à charge de l'ARLA ressort à 17628 €. Compte tenu du fait que l'association a la possibilité de financer sur ses réserves une fraction de 1800 €, le solde à répartir entre les collectivités adhérentes ressort à 15 828 €.

La clé de répartition adoptée statutairement prévoit une quote part pour la Ville de Niort à hauteur de 55,13%, ce qui conduit à fixer le montant de notre cotisation pour 2005 à 8 726 €.

Il est à noter que ce montant demeure inférieur à la somme de 10 504 € qui était la valeur budgétée en tant que participation de la ville prévue au budget prévisionnel pluriannuel établi pour la période 2001 / 2006.

Par conséquent, Mme la présidente de l'ARLA a sollicité par lettre du 16 mars 2005 le versement par la ville de Niort de sa participation au budget 2005 de l'association à hauteur de 8 726 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Donner son accord pour le versement de la cotisation 2005 à l'ARLA, soit 8 726 €.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjointe au Maire

Nicole GRAVAT

[Ordre du jour](#)